

Jérémie Ferrer-Bartomeu

L'ÉTAT À LA LETTRE

*Écrit politique et société administrative
en France au temps des guerres de Religion
(vers 1560 - vers 1620)*

Préface d'Olivier Poncet

Champ Vallon

PRÉFACE

Peu après son retour en France, à l'été 1574, le nouveau roi Henri III décidait que ses secrétaires d'État ne discuteraient plus les ordres écrits qu'il leur donnerait pour instrumenter ses dons, dons qu'il faisait quelquefois à la recommandation de tel ou tel grand seigneur. L'épisode, qui connut une réplique en 1588, est révélateur de l'enjeu que représentait la prise de décision écrite dans la gestion administrative et politique de la grâce royale de ce temps et de la place qu'occupaient ces personnages officiant tout près du souverain. L'un d'entre eux, Nicolas de Villeroy (1542-1617), exprima plus tard dans ses *Mémoires d'Etat* le sentiment d'ingratitude qu'il avait alors éprouvé devant une décision qui méconnaissait leur dévouement au service de la monarchie et qui, rendant son pouvoir médiateur à la grande aristocratie, encourageait la poursuite des troubles civils en France¹.

Tout dans cette affaire, qui excède une pure réorganisation fonctionnelle, intéresse au fond la nature du gouvernement monarchique pendant les guerres de Religion. Elle est au cœur du travail de Jérémie Ferrer-Bartomeu que l'on s'apprête à lire. Rien n'y est neuf en apparence : les quelques secrétaires qui travaillent au plus près du roi, quel que soit l'intitulé dont ils sont revêtus – des finances, des commandements ou d'État –, avaient acquis depuis la fin du xv^e siècle une dimension politique qui les intégrait *de facto* au dispositif gouvernemental du royaume par leur progressive participation au sein du traditionnel Conseil du roi. La période seule confère à cette lutte entre petits bureaux et grands héros un tour dramatique. Les guerres civiles ont tout à la fois été un moment singulier pour repenser la théorie du pouvoir royal² et pour reconfigurer la place du gouvernement de et par l'écrit dans une société politique aussi inquiète qu'inquiétante.

Le rôle et le travail de ces secrétaires de haut niveau est saisi dans ce livre à un moment particulier de leur histoire. Ils n'étaient plus alors ces

1. Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie et les écritures royales au seizième siècle (1515-1589)*, Paris, Presses universitaires de France, 1967, p. 276.

2. Arlette Jouanna, *Le pouvoir absolu : naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013.

PRÉFACE

greffiers de la volonté royale, tirés au début du XIV^e siècle de l'entourage du chancelier pour être mis au service des besoins directs du souverain, en particulier en matière d'écritures financières. Et ils n'étaient pas encore devenus les ministres du Grand Siècle régissant une foule de commis et d'agents pour gouverner un monde de papier¹. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, ils vivaient un moment crucial de leur histoire où leur maîtrise de l'activité épistolaire du roi faisait d'eux les dépositaires d'une administration naissante qui ambitionnait de concourir au jeu politique.

Pour ce faire, la recherche de J. Ferrer-Bartomeu revient sur des questions qui relèvent de l'histoire politique et institutionnelle, mais ne s'y cantonne pas. Son étude n'est pas une approche historique classique de la question. L'auteur n'entend pas écrire un manuel d'histoire des institutions, il ne prétend pas construire une étude diplomatique renouvelée des actes des secrétaires, il ne se livre pas à une prosopographie approfondie des hommes de bureaux et, il s'en explique à l'orée de sa démonstration, n'a pas désiré même donner une biographie rénovée de Villeroy, fil rouge humain pourtant judicieusement choisi et isolé dans un groupe plus populeux et surtout plus divers qu'on ne veut bien le dire. Cet essai – car c'en est –, toute thèse de doctorat de l'École des chartes qu'elle ait d'abord été, est davantage une entreprise singulière qui ne méconnaît pas les sources originales, mais ne s'y enferme pas, afin de privilégier une démarche faite d'intuitions et d'éclairages destinés à prendre la mesure de phénomènes importants. Tournant autour de son objet – ces formes institutionnelles que ne résumant ni des individus ni des règlements ou des actes officiels –, l'auteur l'envisage sous toutes ses coutures, le retourne en tout sens, le soupèse et l'incline au cours d'une écriture qui ne cesse pas d'être historique, mais qui sait voler leur feu à l'histoire de l'art, aux sciences politiques, à l'anthropologie, à la sociologie de l'action publique. Aussi pourra-t-il surprendre, intriguer ou agacer des lecteurs d'ouvrages d'histoire habitués à la linéarité convenue en pareil cas. Ainsi la succession des temps n'y commande-t-elle pas, ou discrètement, l'enchaînement des éléments de la démonstration. Pourtant, cette dernière lui restitue des significations qui intéresseront bien des historiens.

L'auteur sait d'abord faire la part des hommes. Il est pleinement conscient que Charles IX n'est pas Henri III et que les temps des Bourbons ne sont plus ceux des Valois. Il n'ignore pas les soubresauts d'une crise ministérielle, tout comme il sait lire dans les plis de la mémoire d'un événement, comme dans cette fresque de l'Escurial où, faisant abstraction du sujet principal – une scène de la bataille de Gravelines en 1558 –, il darde son œil sur un courrier tout de noir vêtu, personnage discret mais essentiel. Les secrétaires

1. John C. Rule et Ben S. Trotter, *A world of paper: Louis XIV, Colbert de Torcy and the rise of the information State*, Montréal, Londres, Ithaca, Mc-Gill-Queen's University Press, 2014.

PRÉFACE

d'État, surtout, symbolisés par la figure de Villeroy, sont au cœur de cette exploration. Ils possèdent les attributs de la stabilité au cours d'une période qui n'est pas stable. Elle leur est moins conférée par une garantie juridique statutaire que par la détention d'un patrimoine fonctionnel et documentaire qu'ils doivent à une conception familiale du service du roi. Pourtant, exception faite du massif relativement stable des temps louisquatorzien¹, ces hommes inaugurent les premières crises ministérielles dont ils furent les premiers à faire les frais et qui devinrent jusqu'à nos jours un baromètre assez sûr des blocages politiques.

C'est que leur proximité avec le roi a porté à incandescence, dans cette période de troubles civils, leur fonction administrative pour les confondre avec l'art de gouverner, un art qui ne se passe plus des écritures considérées comme autant d'éléments des mystères d'un État dont la terminologie s'éveille à nos modernes acceptions durant les décennies 1580-1620. Il n'est pas certain que la gestion de leurs papiers d'État ait été si rigoureuse et soignée qu'elle le fut un demi-siècle ou un siècle plus tard : il importerait de multiplier les enquêtes sur les traces parfois ténues de l'enregistrement et de la circulation des pièces à partir des quelques îlots-registres de prospérité qui nous sont demeurés, pour se libérer du modèle téléologiquement construit par les archives des bureaux au XVIII^e siècle. Mais il existe, J. Ferrer-Bartomeu le rappelle avec justesse, des indices d'un traitement et d'un retraitement de l'information, à chaud et à froid, que des études codicologiques fines permettraient de mieux situer dans le temps. Quant à une diplomatique complète des lettres missives officielles des débuts de l'époque moderne, disons-le sans ambages : elle n'existe pas encore.

Il est symptomatique que J. Ferrer-Bartomeu n'emploie qu'avec retenue, et pour tout dire avec réticence, le terme de bureaucratie au long de son texte. On ne pourra qu'être d'accord avec lui tant la formule, concoctée en d'autres temps et pour d'autres motifs (des économistes libéraux français des Lumières à Max Weber), porte en elle une charge trop lourde et trop encombrante pour analyser ces structures solides et légères à la fois que furent les secrétaires d'État des derniers Valois et des premiers Bourbons. Le terme de bureau, en revanche, est ici proposé pour sa valeur de clé de lecture qui permet « de rendre raison de la dimension collective et institutionnelle du travail concret et quotidien des secrétaires d'État ». Les preuves abondent de l'activité multiforme de ces entourages dont quelques noms surgissent parfois de la pénombre, surtout quand ils sont des parents des secrétaires et qu'on leur confie des missions autres que celle de couvrir d'encre des rames de papier (Jules Gassot) ou qu'ils sont à l'origine de dynasties ministérielles de longue haleine (Louis I^{er} Pelletier). S'ils ne

1. Thierry Sarmant et Mathieu Stoll, *Régner et gouverner : Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010.

PRÉFACE

constituent pas des bureaux tels que l'*Almanach royal* les égrène au temps de Louis XV, avec des adresses, des agents nommés et des compétences identifiées, ils brassent cependant avec une certaine méthode et avec régularité des flux de papier qui disent ce que fut l'investissement de ces hommes de l'écrit pour endiguer la folie meurtrière des temps.

Car ce que conte cet examen de la pratique régulière des secrétaires, des documents qui en découlent (archives) ou qui l'inspirent (formulaires), c'est qu'une société administrative existe aux côtés ou au sein de la société politique du temps. Elle ne connaît pas, ou en tout cas pas encore, la distinction nette qui partage la politique intérieure et la politique extérieure. En ces temps de professionnalisation, pré-westphaliens, le *distingo* est rien moins qu'évident, au moins jusqu'à ce que Henri IV réserve en 1594 l'intégralité de la correspondance avec l'étranger à un Villeroy politiquement ressuscité et rescapé de la Ligue, faisant du même coup officiellement émerger un département ministériel autant qu'une manière de faire de la politique. À cet égard, le premier Bourbon achevait une évolution qui avait amené depuis plusieurs décennies la plupart de ses homologues européens, du pape à la reine d'Angleterre, à isoler la conduite unifiée de la correspondance avec l'extérieur. Le présent livre est attentif à ces autres expériences qui ne relèvent pas des apprentissages croisés et éclairés des sciences camérales du XVIII^e siècle, mais constituent un bon observatoire d'histoire comparée de l'administration au meilleur sens du terme¹. La lettre missive est le plus sûr moyen pour lier l'action politique, qu'elle se déploie sur un terrain national ou international. Elle se joue, ou essaie de se jouer, des contraintes du temps et de l'espace, avec des moyens qui ne cessent de se perfectionner précisément au cours de ces décisives décennies de sang et de fer, qu'il s'agisse du chiffre et de ses théoriciens-praticiens (Blaise de Vigner, François Viète) ou du réseau postal.

L'écart à la norme est un des principes d'action de la justice. J. Ferrer-Bartomeu expose à quel point l'écart réglementaire constitue également un mode d'administration performant, parce que efficace politiquement. Le cadre normatif des secrétaires d'État est un savant mélange d'observations des règlements qui fleurissent principalement sous Henri III et de méthodes de travail qui s'imposent au moyen de réflexes formels et d'annotations stéréotypées. Ils ne méconnaissent pas le droit royal par excellence, fabriqué dans la forge de la Grande Chancellerie, animée par le chancelier et les solides juristes que sont les maîtres des requêtes. Après tout, les secrétaires d'État en sont issus et ils ne cessent pas alors de posséder un office de notaire et secrétaire du roi, seule charge royale dont ils sont officiellement revêtus. S'ils ne sont pas encore directement à l'origine des

1. *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècle)*, éd. Karl Ferdinand Werner et Werner Paravicini, Munich, Artemis Verlag, 1980 (Beihefte der Francia, 9).

PRÉFACE

textes législatifs de portée générale, ils les souscrivent de leur contresing en dessous du seing royal, dont la plupart du temps ils sont eux-mêmes les contrefacteurs autorisés, de sorte que la validation manuscrite des lettres patentes royales n'est bien souvent que de leur seul fait. Peu importe pour le public (qui l'ignore) que la souveraineté soit ainsi feinte. Mais comment ne pas penser que cette agencement processuel de la fabrication des actes royaux provoque chez ses auteurs une interprétation toute personnelle de l'art de gouverner ?

En définitive, l'étude de Jérémie Ferrer-Bartomeu invite à se poser une nouvelle fois cette question lancinante : qu'est-ce qu'une institution ? Pour épouser au plus près le projet de ce livre, on serait tenté d'adopter l'image fluide proposée par Paolo Napoli¹, cette « *forma fluens* de la *praxis* » qui invite à ne pas confondre l'entité instituée et nommée avec un organisme stable et rigide. Ce dont témoignent les usages politiques de la production écrite des secrétaires d'État, c'est avant tout qu'elle possède une force qui n'est sensible qu'à celui qui veut lui en donner une. Ces « volontés d'État » sont comme ces lettres qui circulent de main en main : le texte y est fixé, mais la plume et l'œil qui se posent dessus ne sont jamais les mêmes. Jusqu'à ceux de l'historien en dernier lieu.

OLIVIER PONCET

École nationale des chartes-Université PSL
École des hautes études en sciences sociales

1. Paolo Napoli, « L'institution-chose », dans *Les Équivoques de l'institution. Normes, individu et pouvoir*, Élodie Djrodjevic, Sabina Tortorella et Mathilde Unger (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2021 (Bibliothèque de la pensée juridique, 14), p. 35-50, à la p. 50.

« Sa Majesté travaille infiniment à dresser des secrétaires nouveaux, lui mesme fait les dépêches, et avec une grande sollicitude il prend la peine de voir tout. Il veut monstrier par là qu'il est bastant (si son corps pouvoit soustenir le travail que son esprit luy proposeroit) d'expédier luy seul et rendre compte de toutes les afayres de son royaume. »

René de Lucinge à Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie, 24 septembre 1588, Paris. *Id.*, *Lettres de 1588 : un monde renversé*, James J. Supple (éd.), Genève, Droz, 2006, p. 285.

INTRODUCTION

L'État de la première Modernité: un objet historique piégé

Le drame qui se joue au cœur de notre étude est celui d'une quête angoissée, aussi violente dans son répertoire d'actions qu'ambitieuse dans ses buts, de l'établissement d'un gouvernement royal de paix, de vérité et de justice, garantissant la concorde et l'harmonie sous le chef sacré du roi de France. Il s'ouvre dans la France de la décennie 1560, en proie à une féroce guerre civile, continuée à la fin du siècle en guerre européenne où la conflagration des trois grandes monarchies française, anglaise et espagnole vient durcir d'autant le conflit intérieur et lui donner vigueur, subsides et enjeux nouveaux¹. Le royaume de France de la première Modernité, spécifiquement à partir des années 1560 jusqu'aux années 1620, est en proie à des affrontements religieux cycliques dont l'intensité et la longueur, engageant de puissants intérêts sociaux et territoriaux, armèrent la question confessionnelle d'enjeux politiques de première grandeur. Massacres, morts et destructions, bandes armées et ruine financière, prise d'armes des grands forment alors la lancinante trame de la chronique de France. Pourtant, si l'on décentre le regard et qu'on le porte sur les années 1680, le royaume est certes en guerre sur ses marges, mais c'est la mobilisation efficace et conjointe de l'État et de la gloire du roi de guerre qui en est le moteur². L'État est restauré; le roi est glorifié. Les belles années du ministériat des cardinaux en seraient le prodrome, continuées par l'époque des grands commis à la main de Louis XIV. Cette lecture est un héritage culturel, ancien et né d'usages de l'Ancien Régime à d'autres fins que scientifiques. Elle fut forgée de manière quasi contemporaine au règne de Louis XIV, continuée sous Louis XV, notamment par Voltaire dans *Le Siècle de Louis XIV* publié en 1751, puis encore reprise et développée aux XIX^e et XX^e siècles³. Dans ce

1. Laurent Bourquin, « Les défis des guerres de Religion, 1559-1610 », dans Joël Cornette (dir.), *La Monarchie entre Renaissance et Révolution, 1515-1792*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 63-136.

2. Joël Cornette, *Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 2010.

3. Stanis Perez, « Les brouillons de l'absolutisme: les "mémoires" de Louis XIV en question », *Dix-septième siècle*, 2004, 1, n° 222, p. 25-50; John Campbell, « Entre le "siècle de Louis XIV" et le siècle des Lumières: la rhétorique voltairienne à l'œuvre », *Littératures classiques*, 2011, 3, n° 76, p. 85-97; Jean Dagen et Anne-Sophie Barrovecchio (éd.), *Voltaire et le Grand Siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2006.

INTRODUCTION

récit de la séquence politique de guerre civile, qui ne s'achève pas à la signature de l'édit de Nantes, loin s'en faut, le second xvi^e siècle en général et les derniers Valois en particulier sont maudits¹. Catherine de Médicis, Charles IX et Henri III seraient doublement coupables d'avoir détruit l'État et diminué la puissance royale, tantôt trop faibles pour maintenir le compromis socio-politique des derniers siècles du Moyen Âge, tantôt trop exaltés dans leur défense aveugle de l'orthodoxie catholique². Le tableau de François Dubois, *Le Massacre de la Saint-Barthélemy* (vers 1572-1584), en donne une illustration contemporaine éclatante. La reine honnie, penchée sur les corps nus et suppliciés des témoins de la foi réformée, sort du palais royal accompagnée d'une soldatesque infernale. L'État des Valois a son siège aux Enfers, celui des Bourbons restaure la vocation divine du royaume des lys. Les premiers historiens des institutions souscrivirent à cette lecture, dans le sillage de la revivification de l'idéal monarchique au xix^e siècle. Encore aujourd'hui, certaines approches scientifiques se ressentent des œillères qu'impose un tel cadre de réflexion forgé à des fins politiques. La demande sociale qui pèse sur l'histoire de la première Modernité se structure désormais sous d'autres lois. Elle a fait évoluer les objets historiques que les chercheurs se donnent à mesure que la discipline s'est constituée en science sociale, armée d'outils neufs qui lui étaient naguère étrangers : l'analyse des réseaux, l'enquête prosopographique, l'apport de la lexicographie et, plus généralement, une plus grande ouverture aux autres sciences sociales ont permis de franchir des hauts pas et d'explorer de nouveaux terrains d'enquête³. Ces outils, adossés à de gigantesques dépouillements et de formidables entreprises de sondages systématiques dans les fonds d'archives et les dépôts patrimoniaux, élaborèrent à nouveaux frais un cadre d'analyse et de travail qui, s'il fut scientifiquement plus juste, ne fut pas moins contraignant pour les historiens spécialistes du xvi^e siècle. Entre une lumineuse Renaissance et un classicisme conquérant, le second xvi^e siècle et le premier xvii^e siècle peinèrent à trouver leur place dans l'historiographie de ces dernières décennies. Ce basculement chronologique fut pourtant davantage documenté et labouré par les historiens anglais, espagnols, italiens et allemands pour des raisons propres à leurs traditions historiques et liées à la structure de la demande sociale de chacun de ces pays⁴. Dans le même temps, certains aspects essen-

1. Pierre-Gilles Girault et Nicolas Le Roux (dir.), *Fêtes et crimes à la Renaissance: la cour d'Henri III, catalogue d'exposition (Blois, château royal, 8 mai-24 août 2010)*, Paris-Blois, Somogy-Château royal de Blois, 2010; Nicolas Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III (1^{er} août 1589)*, Paris, Gallimard, 2006.

2. Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, v. 1525-v. 1610*, 2 vol., Seyssel, Champ Vallon, 1990, t. II, p. 483-520.

3. Claire Lemerrier, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* [désormais *RHMC*], 2, 2005, n° 52-2, p. 88-112; Charles Tilly, *Popular Contention in Great Britain, 1758-1834*, Cambridge, Harvard University Press, 1995.

4. Natalie Mears, *Queenship and Political Discourse in the Elizabethan Realms*, Cambridge, Cambridge University Press [désormais CUP], 2005; Barbara Stollberg-Rilinger, *Les Vieux Habits de l'Empereur. Une histoire culturelle des institutions du Saint-Empire à l'époque moderne*, trad. Christophe Duhamel, Paris, Éditions de la MSH, 2013; Pablo Fernández Albaladejo, *Fragmentos de monarquía*, Madrid, Alianza Universidad, 1993.

INTRODUCTION

tiels des premières années du XVII^e siècle n'ont été étudiés que récemment¹. L'actuelle saisie thématique du fait politique durant les guerres de Religion fut entreprise par les travaux de Denis Richet, continués dans leur volet d'histoire sociale du politique par Robert Descimon². Ces travaux reposaient sur une compréhension du fait politique en tant qu'il était encapsulé dans un faisceau complexe de structures et d'imaginaires politiques, religieux et sociaux solidement imbriqués les uns avec les autres. L'exploration de l'imaginaire religieux et philosophique des guerriers de Dieu fut conduite par Denis Crouzet, qui l'analysa sur pièces en dénouant et retissant la trame de l'évènement-monstre que fut le massacre de la Saint-Barthélemy³. Arlette Jouanna et Jean-Marie Constant montrèrent comment les conflits religieux faisaient exploser les compromis sociopolitiques entre la royauté et la noblesse de France et explorèrent les leviers de mobilisation qu'étaient l'honneur, le rang, le devoir d'obéissance⁴. Olivier Christin documenta les conduites de paix et la manière dont on sortait de chaque cycle de guerres, les temps de négociations et de contacts, autant d'occasions de politisation qui, par leur fréquence, contribuèrent à structurer la théorie de gouvernement s'imposant dans les premières années du XVII^e siècle⁵. L'histoire sociale et son enracinement urbain constituèrent enfin un champ fécond d'analyses, dépliant sur le temps long les ressorts des mobilisations de guerres, comme le montrèrent Michel Cassan à Limoges et Wolfgang Kaiser à Marseille⁶. Ces quelques points d'accroche et d'étape devinrent le dépôt stable et assuré de l'historiographie actuelle, aujourd'hui entrée dans un nouveau cycle de mutations⁷.

Un objet historique majeur continue de soulever de vifs problèmes de

1. Nicolas Le Roux, *Le Roi, la cour, l'État. De la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2014; Delphine Amstutz, Bernard Teyssandier, « 1617, Louis XIII prend le pouvoir. Naissance d'un mythe ? », *Dix-septième siècle*, 2017, 3, n° 276, p. 395-398; Hélène Duccini, *Faire voir et faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003; Fanny Cosandey, *Le Rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016.

2. Denis Richet, *De la Réforme à la Révolution. Études sur la France moderne*, Paris, Aubier, 1991; Robert Descimon, « La vénalité des offices et la construction de l'État dans la France moderne. Des problèmes de la représentation symbolique aux problèmes du coût social du pouvoir », dans *Id.*, Jean-Frédéric Schaub et Bernard Vincent (dir.), *Les Figures de l'administrateur. Institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, EHESS, 1997, p. 77-93.

3. Denis Crouzet, *La Nuit de la Saint-Barthélemy. Un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994.

4. Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989; Jean-Marie Constant, *La Noblesse en liberté XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes [désormais PUR], 2004.

5. Olivier Christin, *La Paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 1997.

6. Michel Cassan, *Le Temps des guerres de Religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996; Wolfgang Kaiser, *Marseille au temps des troubles, 1559-1596: morphologie sociale et luttes de factions*, Paris, EHESS, 1992.

7. Sanjay Subrahmanyam, « Par-delà l'incommensurabilité: pour une histoire connectée des empires aux temps modernes », *RHMC*, 2007, 5, n° 54-4 bis, p. 34-53; Roger Chartier, « La conscience de la globalité (commentaire) », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales* [désormais *Annales. HSS*], 56^e année, n° 1, 2001, p. 119-123; Quentin Deluermoz et Pierre Singarvelou, *Pour une histoire des possibles. Analyses contrefactuelles et futurs non advenus*, Seuil, 2016.

INTRODUCTION

méthodes et d'analyse : il s'agit de l'État¹. Si la question de l'État suscite autant de questionnements, de débats et de problèmes méthodologiques pour les historiens de la première Modernité, c'est sous l'effet conjoint de deux causes. La première réside selon nous dans l'immensité des entreprises liées à l'analyse de la genèse de l'État moderne qui fut conduite dans les années 1980-1990² ; la seconde est liée aux transformations rapides qu'a subies, lors des trente dernières années, l'État non plus en tant qu'objet, mais comme structure englobante au sein de laquelle les chercheurs s'inscrivent pour conduire matériellement leur recherche et leur enseignement³. Ces transformations profondes eurent des conséquences sur la définition même de leurs objets scientifiques et du contexte de réception de leurs recherches, des méthodes de travail et des aires géographiques étudiées⁴. La conjonction de ces deux facteurs a durablement piégé l'histoire de l'État et, partant, de l'administration et du gouvernement du royaume de France. La question de la genèse de l'État moderne fut posée comme l'un des axes structurants de nombre de programmes de recherche, et tandis que les historiographies européennes et anglo-saxonnes posaient des questions neuves aux agencements de pouvoir, en usant notamment de la sociologie politique et de l'anthropologie, l'analyse des forces internes aux structures de l'État, aux contours et aux horizons de la société politique et à sa reconfiguration fut moins travaillée⁵. On fit ainsi beaucoup plus pour la saisie prosopographique des administrateurs qu'on ne restitua les jeux d'échelles et les jeux d'acteurs, les imaginaires et les horizons d'attente concurrentiels entre structures et institutions, dans une démarche chère à la sociologie processuelle⁶.

La question de la genèse était sans doute celle qui permettait au plus grand nombre de s'entendre sur une définition minimale de l'objet, mais

1. Jean-Frédéric Schaub, « L'Histoire politique sans l'État : mutations et reformulations », *Historia a debate*, t. III, *Ótros Enfoques*, Saint-Jacques de Compostelle, Carlos Barros, 1995, p. 217-234.

2. Jean-Philippe Genet (éd.), *L'État moderne. Genèse, Bilans et perspectives*, Paris, Éditions du CNRS, 1990 ; Noël Coulet et Jean-Philippe Genet (dir.), *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, Paris, CNRS, 1990 ; Michel Le Méné et Jean-Philippe Genet (éd.), *Genèse de l'État moderne. Prélèvement et redistribution*, Paris, CNRS, 1987.

3. Christophe Charle, « Élités politiques et enseignement supérieur, sociologie historique d'un divorce et d'un échec (1968-2011) », dans Laurent Colantonio et Caroline Fayolle (dir.), *Genre et utopie, avec Michèle Riot-Sarcey*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2014, p. 349-376.

4. Pierre Bourdieu, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », dans *Id.*, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 99-146.

5. Brian D. Taylor et Roxana Botea, « Tilly Tally : War-Making and State-Making in the Contemporary Third World », *International Studies Review*, vol. 10, n° 1, 2008, p. 275-6 ; Thomas Ertman, *Birth of the Leviathan : building states and regimes in medieval and early modern Europe*, Cambridge, CUP, 1997 ; voir également les apports décisifs de et leur relecture par Jean-François Bayart, « Hors de la "vallée malheureuse" de l'africanisme », *Revue française de science politique*, 44^e année, n° 1, 1994, p. 136-139, produisant un champ fécond d'analyse sur des objets communs à notre étude, et notamment Séverine Awenengo Dalberto, Richard Banégas (éd.), *Identification and Citizenship in Africa Biometrics, the Documentary State and Bureaucratic Writings of the Self*, Londres-New York, Routledge, 2021.

6. Andrew Abbott, « La description face à la temporalité », dans Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan (dir.), *Pratiques de la description*, Paris, EHESS, 2003, p. 41-53 ; Jean-Louis Fabiani, « Pour en finir avec la réalité unilinéaire. Le parcours méthodologique de Andrew Abbott », *Annales HSS*, 58-3, 2003, p. 549-565.

INTRODUCTION

elle posait plus de problèmes qu'elle n'apportait de solutions¹. Ce plus petit dénominateur commun entre chercheurs d'aires et de périodes distinctes ouvrit de fait la voie à une concurrence académique forte, masquant que l'enjeu de la genèse n'en était pas un, pour trois raisons principales. D'abord, la question de la genèse portait en germe le corollaire d'une discrimination par périodisation, et donc d'une focalisation excessive sur le temps de la naissance et de l'apparition de l'objet. Cela fut la cause d'un débat qui se déployait dans les cadres très stricts des périodes et des césures héritées de longue main, redoublant un conflit académique dans un contexte de progressive raréfaction des financements universitaires². Cette pensée de l'État fut ainsi captive de son puissant objet, au point de se muer en pensée d'État, prise au piège des luttes induites par le champ même qu'on se proposait d'analyser. Pour une deuxième raison : cette tension vers la genèse de l'État pensait les évolutions de l'objet en termes d'archaïsme et de modernité, de retard technologique, cognitif et d'expertise, de faible et de forte emprise territoriale. Ces questions ont certes de l'intérêt, mais la focalisation sur ces couples conceptuels en évacuait de bien trop nombreux, qui avaient pourtant été introduits naguère par de nouvelles méthodes historiques, vivaces et performantes³. La complémentarité entre les derniers siècles du Moyen Âge et la première Modernité, l'apport de l'histoire des sciences et des techniques, le temps long de l'histoire culturelle, des sensibilités et des imaginaires n'entraient par exemple qu'avec difficulté dans le cadre général du débat. Enfin, cette massive pensée d'État tentant de définir son objet subsuma ce qui était pourtant fondamental dans l'analyse, c'est-à-dire la pensée des structures et des acteurs au sein du champ. Ainsi, l'objet de l'État, par la dureté des conflits ouverts au sein du monde académique, recouvrit l'ensemble des questions et des objets qui avaient été travaillés et popularisés dans la décennie précédente. Un divorce notable se produisit entre, d'une part, les tenants d'une histoire sociale et culturelle et, d'autre part, les historiens du politique⁴. Ce divorce fut durable et ses effets conséquents. Quand les autres sciences sociales incorporaient, parfois pour les discuter durement, les apports fondamentaux de la philosophie, de la sociologie et de la science politique, en intégrant de manière

1. Jean-François Bayard, « Chapitre 1: L'historicité de l'État importé », dans *Id.*, *La Greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996, p. 11-39.

2. Jacques Le Goff, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches?*, Paris, Seuil, 2014.

3. Et notamment l'histoire de la matérialité des pratiques politiques, des savoirs techniques et de leur transmission. Voir Filippo De Vivo, « Cœur de l'État, lieu de tension. Le tournant archivistique vu de Venise (xv^e-xvii^e siècle) », *Annales. HSS*, 2013, 3, 68^e année, p. 699-728; James Daybell, *The Material Letter in Early Modern England: Manuscript Letters and the Culture and Practices of Letter-Writing, 1512-1635*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012; Randolph Head, « Knowing Like a State: The Transformation of Political Knowledge in Swiss Archives, 1450-1770 », *Journal of Modern History*, 2003, 75, p. 745-782; Anthony Grafton, Ann Blair, *The Transmission of Culture in Early Modern Europe*, Philadelphie, Penn Press, 1990.

4. Jean-Frédéric Schaub, « Une histoire culturelle comme histoire politique (note critique) », *Annales. HSS*, 2001, 4, 56^e année, p. 981-997;

INTRODUCTION

souvent critique la pensée de Max Weber, de Michel Foucault, de Gilles Deleuze ou encore de Pierre Bourdieu, l'histoire et spécialement l'histoire politique de la première Modernité demeuraient le terrain miné, d'accès difficile, que les historiens, en tant qu'ils étaient des chercheurs en sciences sociales, avaient pour une large part déserté¹. Il fallut un important travail de reconstruction du sous-champ académique des historiens de la première Modernité pour rouvrir le dossier de l'État sous des angles d'analyse distincts, davantage apaisés dans leurs questionnements comme dans leurs entreprises de publications et de communications. Le renouvellement de ces angles d'approche plaça la question du consentement, de la négociation et de la résolution des conflits judiciaires et infra-judiciaires au cœur des questionnements². Avec le retour de la question de l'État dans le contexte précis de montée en puissance des tensions au sein de l'ensemble européen et du système monde, des objets se sont formés et sont désormais régulièrement interrogés par les historiens : on explore la négociation intérieure et connectée à la montée en puissance de la diplomatie résidente, l'acculturation de savoirs techniques et politiques des diplomates les utilisant sur le front intérieur dans d'autres emplois, de cour et de chancellerie, la manifestation cérémonielle, visuelle et littéraire de la gloire des rois, des corps et des communautés. Des questions transversales, plus globales et connectées, interrogent les concepts d'empires, de violence, de race, de gouvernement à distance³. C'est en grande partie grâce à ces travaux que la présente étude existe aujourd'hui dans cette forme et avec les questionnements propres à la discipline historique, qui entreprend d'être aussi rigoureuse dans l'interrogation des sources que dans la mobilisation des concepts.

1. Michel Foucault, « La gouvernementalité », [1978], dans Michel Foucault, *Dits et Écrits*, Paris, Gallimard, 1994, vol. 3, p. 635-657 ; Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Seuil-Raisons d'agir, 2012 ; Rémi Lenoir, « L'État selon Pierre Bourdieu », *Sociétés contemporaines*, 2012, 3, n° 87, p. 123-154 ; Arnault Skornicki, *La Grande Soif de l'État : Michel Foucault avec les sciences sociales*, Paris, Les Prairies Ordinaires, 2015 ; Romain Descendre, « "Raison et gouvernement d'État" – Gabriel Chappuys traducteur de Giovanni Botero », dans Elisa Gregori (dir.), « *Fedeli, diligenti, chiari e dotti* » : *traduttori e traduzione nel rinascimento*, Padoue, CLEUP, 2016, p. 335-353.

2. Héloïse Hermant (dir.), *Contourner, infléchir, subvertir les cadres de la domination dans les Sociétés d'Ancien Régime. Europe (xv^e-xviii^e siècles)*, Paris, Garnier, 2016 ; Jérémie Foa, *Le Tombeau de la paix. Une histoire des édits de pacification (1560-1572)*, PULIM, Limoges, 2015 ; Rachel Renault, *La Permanence de l'extraordinaire. Fiscalité, pouvoirs et monde social en Allemagne aux xvii^e-xviii^e siècles*, Paris, PUPS, 2017 ; Xavier Rousseaux, « Entre accommodement local et contrôle étatique : pratiques judiciaires et non judiciaires dans le règlement des conflits en Europe médiévale et moderne », dans Benoît Garnot (dir.), *L'Infrajudiciaire du Moyen Âge à l'histoire contemporaine*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1996, p. 87-108.

3. Guillaume Gaudin, *El imperio de papel de Juan Díez de la Calle pensar y gobernar el Nuevo Mundo en el siglo XVII*, Madrid, Fondo de Cultura Económica, 2017 ; Erica Charters, Marie Houlemare et Peter H. Wilson (éd.), *A Global History of Early Modern Violence*, Manchester, Manchester University Press, 2020 ; Jean-Frédéric Schaub, *Pour une histoire politique de la race*, Paris, Seuil, 2015 ; Pedro Cardim et al. (éd.), *Polycentric Monarchies: How did Early Modern Spain and Portugal Achieve and Maintain a Global Hegemony ?*, Brighton, Sussex Academy Press, 2012.

INTRODUCTION

ÉTAT, SOCIÉTÉ ADMINISTRATIVE, INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT

Nous ne prenons logiquement pas pour objet de cette étude l'État moderne en soi, ni sa genèse, ni l'exploration téléologique de sa croissance¹. Nous nous intéressons en revanche aux techniques et aux savoirs qui fondent et qui arment les rapports de force et de pouvoir au sein du champ qu'est l'État dans le contexte spécifique des guerres de Religion et de leur progressif règlement. La question centrale de notre étude tient dans l'analyse de la gouvernementalité spécifique des guerres de Religion, aux langues grises de l'administration, à la progressive disjonction du gouvernement du roi et de l'administration de l'État². Dans cette perspective qui doit beaucoup aux concepts forgés par Max Weber et ses commentateurs comme aux outils livrés par Michel Foucault et par Pierre Bourdieu dans leur analyse des structures et des rapports de pouvoir, nous nous intéressons à un point précis et spécifique de la structuration du champ étatique qui arme selon nous la gouvernementalité de la première Modernité : les institutions de l'écrit politique³. Nous reprenons ainsi et à nouveau frais l'étude des langues du politique en nous interrogeant sur la sédimentation des concepts et sur la construction sociale de la réalité par les acteurs de gouvernement⁴. Notre étude s'est nourrie de l'apport décisif de l'histoire sociale du politique comme de l'analyse de l'activité diplomatique des institutions de l'écrit. Nous ouvrons à nouveaux frais ce terrain fécond pour nous intéresser à la nature du pouvoir opéré spécifiquement. L'intuition qui guide nos questionnements tient en ce que les institutions de l'écrit politique sont à la fois le levier et le théâtre des luttes sociopolitiques que se livrent les acteurs de la première Modernité. Partant, nous analysons ces structures comme des points d'observation

1. Robert Descimon et Alain Guéry, « Un État des Temps modernes ? », dans Jacques Le Goff (dir.), *Histoire de la France*, t. II, A. Burguière et J. Revel (dir.), *L'État et les pouvoirs*, Paris, 1989, p. 181-356.

2. Ernst Kantorowicz, *Les Deux Corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, tr. fr. de Jean-Philippe Genet et Nicole Genet, Paris, Gallimard, 1989.

3. La question des institutions de l'écrit politique est à la fois directement connectée à la récente histoire de France des guerres de Religion, du gouvernement des villes et des provinces comme de la croissance du personnel de l'État des officiers de finances et de justice. Elle s'y connecte sous les rapports énoncés par Filippo De Vivo et Randolph C. Head d'une mise en circulation de l'écrit qui transforme l'État comme la société politique. Voir Johann Petitjan, « L'information : concept et phénomène », dans *Id.*, *L'Intelligence des choses. Une histoire de l'information entre Italie et Méditerranée (xvi^e-xvii^e siècles)*, Paris-Rome, BEFAR, 2013, p. 5 et suivantes ; *Id.*, « Mots et pratiques de l'information : ce que aviser veut dire », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie-Méditerranée*, 122, 1, 2010, p. 107-121 ; Yves Renouard, « Information et transmission des nouvelles », dans Charles Samaran (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, 1961, p. 95-142 ; Filippo De Vivo, *Information and Communication in Venice. Rethinking Early Modern Politics*, Oxford, Oxford University Press [désormais OUP], 2009.

4. Quentin Skinner, *Foundations of Modern Political Thought* (1978), trad. fr. J. Grossman et J.-Y. Pouilloux, Paris, Albin Michel, 2001 ; Marie-Madeleine Fontaine et Jean-Louis Fournel (dir.), *Les Mots de la guerre dans l'Europe de la Renaissance*, Genève, Droz, 2015 ; Romain Descendre et Jean-Louis Fournel (dir.), *Langages, politique, histoire : avec Jean-Claude Zancarini*, Lyon, ENS Éditions, 2015 ; Peter Berger et Thomas Luckmann, *La Construction sociale de la réalité*, Armand Colin, 2018.

INTRODUCTION

des reconfigurations radicales de la société politique à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle.

Le premier aiguillon de notre étude réside dans une contradiction d'ampleur : alors que le royaume de France connaît un premier cycle de huit guerres de Religion, ainsi qu'un basculement dynastique très problématique, quand il s'engage dans un conflit de faible, puis de forte intensité, à l'échelle européenne, nous observons des innovations techniques et politiques, une croissance du discours théorique de bonne police et de bon gouvernement, une mise en ordre administrative et cérémonielle des instances traditionnelles de conseil et de délibération. La coalescence des institutions traditionnelles et guerrières et des institutions nouvelles de maniement de l'écrit politique est patente et emporte une première conséquence dans l'analyse¹. Le moment politique des guerres de Religion et de leur internationalisation n'est pas le tombeau du politique, porteur de la déstructuration durable des instances de gouvernement du royaume ; il est le chaudron au sein duquel un personnel de type nouveau, les secrétaires d'État, va contribuer à renforcer le degré de politisation dans le royaume de France, qui est à fronts renversés durant les guerres de la fin du XVI^e siècle². Cette politisation passe par l'incorporation culturelle de nouveaux leviers d'action, au premier rang desquels nous plaçons les papiers d'État, les correspondances et les outils de travail des bureaux, les listes et les formulaires comme les écrits discursifs et polémiques, qui participent tous de la formidable inflation documentaire de la première Modernité³. Sous la catégorie de papiers d'État, nous subsumons des catégories diplomatiques distinctes pour, d'une part, rendre raison de la tension de politisation qu'ils induisent et permettre, d'autre part, de restituer le tremblé du cadre dont les contours s'affermissent à la fin du XVI^e siècle et dans lequel les acteurs s'inscrivent⁴. Par « société politique », nous entendons le large ensemble constitué par les acteurs de gouvernement disposés et institués dans les composantes centrales, territoriales et provinciales, urbaines et locales du royaume de France, sous le chef du roi, mais également les membres des

1. Bernard Fonck, Nathalie Genet-Rouffiac (dir.), *Combattre et gouverner : Dynamiques de l'histoire militaire de l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, PUR, 2015.

2. Nicola Mary Sutherland, *The French Secretaries of State in the Age of Catherine de Medici*, Londres, Université de Londres, Athlone Press, 1962 ; Michel Cassan, « De l'État "moderne" à ses administrateurs "moyens" », *Histoire, économie et société*, 4, 2004, p. 467-472 ; Jacques Lagroye (dir.), *La Politisation*, Paris, Belin, 2003 ; Sylvie Daubresse, *Le Parlement de Paris ou la voix de la raison (1559-1589)*, Genève, Droz, 2005 ; Hugues Daussy, Frédéric Pithou (dir.), *Hommes de loi et politique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, PUR, 2007 ; Philippe Hamon, Laurent Bourquin (éd.), *La Politisation : Conflits et construction du politique depuis le Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2010 ; Laurent Bourquin et al., (éd.), *S'exprimer en temps de troubles : Conflits, opinion(s) et politisation du Moyen Âge au début du XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2012.

3. Arnaud Fossier, Johann Petitjean et Clémence Revest (éd.), *Écritures grises : les instruments de travail des administrations, XI^e-XVII^e siècle*, Paris-Rome, École des chartes-École française de Rome, 2019 ; Paul M. Dover (dir.), *Secretaries and Statecraft in the Early Modern World*, Édimbourg, Presses de l'université d'Édimbourg, 2016.

4. Hélène Michaud, « Les registres de Claude Pinart, secrétaire d'État (1570-1588) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 120, 1962, p. 142.

INTRODUCTION

corps et des communautés qui sont les destinataires des effets du *logos* royal, effets qui se découpent conceptuellement dans l'ordre juridique, politique, social, fiscal et financier aussi bien que culturel¹. Une des clés de compréhension du basculement du second XVI^e au premier XVII^e siècle repose sur l'élargissement de cette société politique. Cet élargissement, au sens où un nombre grandissant d'acteurs et de territoires la compose et y mène une lutte pour le pouvoir et sa conservation, est une des nombreuses causes de l'éclatement des troubles civils, de leur exceptionnelle durée, de la radicalisation des oppositions factionnelles. En outre, cette croissance concurrentielle des oppositions se fait dans le contexte d'une progressive ruine financière de l'État, d'une raréfaction des dons royaux et d'une pression de plus en plus importante de l'État royal sur l'assiette des ressources économiques². Notre hypothèse de travail est la suivante : lors de l'élargissement de la société politique entre Renaissance et âge baroque, une fraction de cette même société, issue du monde de la marchandise et de la bourgeoisie parisienne, va lier de manière programmatique son destin aux intérêts politiques de la monarchie des derniers Valois et du premier Bourbon³. Ce groupe fait alors son entrée dans les institutions de la monarchie, et notamment dans l'administration des finances royales, lors du cycle des guerres d'Italie. Administrateurs compétents, rompus au maniement des instruments financiers et aux écritures comptables, ces trésoriers et secrétaires du roi et des finances tirent une richesse considérable des conflits internationaux, notamment ceux du cycle des guerres d'Italie, qui s'achève en 1559 par la signature du traité du Cateau-Cambrésis⁴. Ils forment la pointe avancée de la société politique et sont entièrement redevables à la monarchie des Valois de leur rapide ascension dans les cours et les conseils⁵. Engagés dans le maniement des deniers du roi et des écrits comptables et financiers qui en sont le corollaire, ils deviennent les indispensables relais

1. Nicolas Le Roux, « Élités locales et service de la Couronne au XVI^e siècle : l'exemple de la noblesse de Touraine », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.), *Le Second Ordre : l'idéal nobiliaire. Hommage à Ellery Schalk*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999, p. 153-167 ; Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994 ; Jean-Philippe Genet, « II. La société politique anglaise », dans *Id.*, *La Genèse de l'État moderne. Culture et société politique en Angleterre*, Paris, PUF, 2003, p. 33-60 ; Juan Carlos Garavaglia, Jean-Frédéric Schaub (dir.), *Lois, justice, coutume. Amérique et Europe latines (16^e-19^e siècle)*, Paris, EHESS, 2005.

2. Claude Michaud, « Finances et guerres de Religion en France », *RHMC*, 28, 1981, p. 572-596.

3. Robert Descimon, « Les élites du pouvoir et le prince : l'État comme entreprise », dans Wolfgang Reinhard (éd.), *Les Élités du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996, p. 133-162.

4. Cédric Michon (dir.), *Les Conseillers de François I^{er}*, Rennes, PUR, 2011 ; « Les conseillers du Prince dans la France et l'Europe de la Renaissance, théorie et pratique », dans Antoine Follain (éd.), *Contrôler et punir. Les agents du pouvoir XV^e-XVII^e siècles*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2015, p. 23-34 ; *Id.*, « Conseils et conseillers en France de Louis XI à François I^{er} (1461-1547) », dans *Id.* (dir.), *Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance v. 1450-v. 1550*, Tours, Presses de l'université François Rabelais, 2012, p. 67-108.

5. Philippe Hamon, « Messieurs des finances ». *Les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999 ; Olivier Poncet et Roseline Claerr (éd.), *La Prise de décision en France (1525-1559). Recherches sur la réalité du pouvoir royal ou princier à la Renaissance*, Paris, École nationale des chartes, 2008.

INTRODUCTION

de la première croissance bureaucratique de la monarchie¹. Nous proposons dans notre étude de désigner ce groupe relativement homogène sous l'appellation de « société administrative ». Ces quelques familles vont donner pendant près de cinquante ans leurs enfants aux institutions de l'écrit qui se constituent alors progressivement en bureaux, mis à part et retranchés des instances traditionnelles, pour entrer dans la dépendance directe des rois et des régentes Catherine et Marie de Médicis, des fils de France et des grands princes territoriaux². La terminologie adoptée dans notre étude sur le cadre de travail des administrateurs de l'écrit est celui de « bureau ». Il nous semble le seul à même de rendre raison de la dimension collective et institutionnelle du travail concret et quotidien des secrétaires d'État comme des tensions et des reconfigurations politiques qui s'opèrent avec d'autres institutions, traditionnelles ou d'inspiration contemporaine. Nous n'allons pas jusqu'à postuler, comme se refusent à le faire également Michel Antoine, Roland Mounier et Hélène Michaud, que des « départements ministériels » sont constitués à la fin du XVI^e siècle ni que les acteurs de gouvernement ont des comportements de type bureaucratique. Toutefois, la terminologie du bureau permet de se poser des questions neuves sur la tension bureaucratique lors de la forge d'une nouvelle gouvernabilité, de restituer aux activités d'écriture leur caractère plein de situations en les localisant et, partant, sur l'incorporation de savoirs techniques et administratifs par le gouvernement royal, sur l'autonomie des acteurs et leur insertion progressive dans des structures de gouvernement³.

SAISIR VILLEROY

Ce livre s'ouvre en 1567, à l'entrée en charge de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'État de Charles IX⁴. Il s'achève à sa mort en 1617. Ces cinquante ans forment la trame continue de la croissance de la surface politique des administrateurs de l'écrit au sein des bureaux de la monarchie, bureaux qu'ils vont contribuer à structurer dans leurs pratiques, façonnant ainsi une nouvelle gouvernabilité du royaume de France⁵. Ces longues années constituent notre trame chronologique car

1. Philippe Hamon, « Nicolas II de Neufville (?-1554) », dans Cédric Michon (dir.), *Les Conseillers de François I^{er}*, Rennes, PUR, 2011, p. 343-346.

2. Alain Morgat, « Les conseils princiers au XVI^e siècle », dans *Études sur l'ancienne France offertes en hommage à Michel Antoine*, textes réunis par Bernard Barbiche et Yves-Marie Bercé, Paris, École des chartes, 2003, p. 253-274.

3. Andreas Anter, « L'histoire de l'État comme histoire de la bureaucratie », dans *Trivium*, 7, 2010, en ligne : <http://trivium.revues.org/3794>.

4. Joseph Nouaillac, *Villeroy, secrétaire d'État et ministre sous Charles IX, Henri III et Henri IV*, Paris, Champion, 1908 ; Edmund Dickerman, *Bellievre and Villeroy. Power in France under Henry III and Henry IV*, Providence, Presses universitaires de Brown, 1971.

5. Jérémie Foa, « Les acteurs des guerres de Religion furent-ils des protagonistes ? », *Politix*, vol. 112, n° 4, 2015, p. 111-130.

INTRODUCTION

c'est Villeroy que nous avons suivi de proche en proche dans son ascension et le déploiement de son pouvoir d'ordre quasi ministériel. Si nous avons retenu comme axe structurant de notre étude Villeroy, c'est pour une série de quatre raisons dont nous donnons le périmètre ici.

La carrière de Villeroy, legs mémoriel et patrimonial, se situe dans ce moment charnière entre le second ^{xvi}^e et le premier ^{xvii}^e siècle. Il est l'un des rares acteurs éminents de gouvernement à avoir embrassé une si large période. Il naît en 1542 dans une famille de secrétaires des finances et de marchands parisiens fortunés. L'alliance des Neufville avec les Le Gendre assure la fortune matérielle de la famille, tandis que les liens ténus avec les Bochetel-L'Aubespine garantissent son insertion dans les affaires politiques et diplomatiques de la monarchie¹. Il est secrétaire d'État de la deuxième génération de cette nouvelle charge, en 1567, en survivance de Claude de L'Aubespine dont il a épousé la fille, Madeleine². Il est l'un des administrateurs les plus favorisés par Henri III à partir de la fin de la décennie 1570, et dispose de la préséance de fait sur ses deux autres collègues à partir de 1579³. Chargé des missions diplomatiques de première importance, il noue des contacts étroits avec les administrateurs anglais et espagnols qu'il fréquente à Paris et en mission. La faveur dont il jouit lui permet de porter les destinées du clan des Villeroy-L'Aubespine, qu'il inscrit de manière programmatique dans les bureaux du secrétariat, les représentations diplomatiques et l'armée royale⁴. L'enracinement territorial des Villeroy est l'Île-de-France, où Nicolas IV de Villeroy a hérité de nombreuses résidences : il est possessionné et exerce une vigilance accrue sur ses droits seigneuriaux⁵. Son fils, Charles d'Alincourt (1566-1642), continue les visées du clan dans l'exercice aristocratique de la guerre et le gouvernement de Pontoise pour le roi. Marié à la fille de François de Mandelot, gouverneur du Lyonnais, en 1588, Alincourt représente les aspirations nouvelles de Villeroy par son insertion dans l'aristocratie de

1. Damien Fontvieille, *Le clan Bochetel : servir la couronne de France au ^{xvi}^e siècle*. Thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe. Sous la direction d'Olivier Poncet, École nationale des chartes, 2016 ; *Id.*, *La galaxie Bochetel. Un clan de pouvoir au service de la Couronne de France Louis XII à Louis XIII*, thèse inédite pour le grade de docteur, sous la direction d'Olivier Poncet et d'Alain Tallon, Sorbonne Université, 2020.

2. Madeleine de L'Aubespine (1546-1596), fille de Claude II de L'Aubespine (1510-1567), secrétaire d'État d'Henri II, de François II et de Charles IX.

3. En 1579, Simon de Fizes, baron de Sauve (?-1579), meurt et n'est pas remplacé avant 1589. Restent Villeroy, Claude Pinart (vers 1525-1605) et Nicolas Brulart de Sillery (1544-1624) jusqu'en septembre 1588 et leur renvoi. Voir *Pièces Justificatives*, n° 10 [les pièces attachées à la thèse de doctorat dont ce livre est issu sont publiées en ligne sur le portail HAL-Archives ouvertes ; le manuscrit de la thèse est consultable à la Bibliothèque de l'École nationale des chartes sous la cote 2017ENCPO002].

4. Sur la carrière de Charles d'Alincourt, la thèse de doctorat (en cours) de Marie-Cécile Pineau en étudie le versant de son insertion diplomatique. *L'ambassade romaine de Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt*, thèse en préparation à l'université de Nantes sous la direction de Yann Lignereux.

5. La résidence parisienne de Villeroy est celle de la rue des Bourdonnais, près du Louvre : il s'agit de l'hôtel de la Chasse. De nombreuses autres résidences et possessions les situent dans la meilleure société du temps : les deux principales sont Conflans, près Charenton, et Villeroy, au sud de Paris. Voir Isabelle de Conihout, « La "Belle librairie" de Nicolas de Villeroy à Conflans », dans Jean-François Maillard, Guy Poirier (dir.), *Henri III mécène : des arts, des sciences et des lettres*, Presses Paris Sorbonne, 2006, p. 317-330.

INTRODUCTION

service et le gouvernement militaire de places¹. Par son enracinement dans le Lyonnais, il permettra aux Villeroy d'acquérir une place éminente dans l'État royal du second xvii^e siècle². L'ascension sociopolitique de Villeroy connaît un bref coup d'arrêt en 1588, quand il est renvoyé à la fin de l'été avec les autres secrétaires d'État et les principaux conseillers d'Henri III. Il est cependant rappelé par Henri IV en 1594, plus tardivement que d'autres grands administrateurs, pour prendre en main les Affaires étrangères et la Guerre. Lors de l'épisode de sa disgrâce, Villeroy conseille le duc de Mayenne, lieutenant-général d'un royaume divisé où il porte les ambitions de l'État de la Ligue contre le camp royal d'Henri III de Navarre devenu Henri IV. Il est, en 1594, l'un des principaux conseillers du roi engagé dans la reconquête militaire et politique de son royaume comme dans une guerre de forte intensité contre l'Espagne de Philippe II ; il entretient dans cette guerre des relations d'alliance et d'amitié avec les conseillers de l'alliée anglaise, Élisabeth I^{ère}, et les agents des princes de l'Empire et des Pays-Bas. Cette période du retour en grâce de Villeroy, de l'extinction progressive des troubles, de la paix avec l'Espagne constitue un moment politique riche où le secrétariat d'État des Affaires étrangères et de la Guerre se porte sur tous les fronts. Tenant en main la gestion technique des troupes, la conduite des relations diplomatiques et la structuration d'une diplomatie secrète de surveillance et d'espionnage, interne comme externe, Villeroy est un point d'observation signalé de la croissance et de la transformation des agents techniques des années 1560 en conseillers politiques de premier ordre au début du xvii^e siècle. Le difficile agencement du gouvernement monarchique sous Henri IV entre les hommes de la précédente administration et l'aristocratie de service comme les options géopolitiques distinctes qui s'opposent au conseil, la préservation de l'alliance anglaise comme le règlement progressif des tensions avec l'Espagne, la mort d'Henri IV et les troubles récurrents de la régence constituent la toile de fond de la fin de la vie de service du secrétaire d'État. Cette dernière séquence est marquée par la restructuration de l'État royal et de son administration. C'est une des tâches les plus ardues auxquelles Henri IV doit faire face, s'appuyant à la fois sur les structures héritées de l'État des Valois et sur ses compagnons d'armes, gentilshommes et diplomates du parti protestant, administrateurs et conseillers du royaume de Navarre, « Politiques » ayant précocement rejoint le camp royal³.

1. Marguerite de Mandelot (1570-1593). Second mariage avec Jacqueline de Harlay en 1596, fille de Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy.

2. Yann Lignereux, *Lyon et le roi. De la « bonne ville » à l'absolutisme municipal, 1594-1654*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

3. Michel de Waele, « Clémence royale et fidélités françaises à la fin des guerres de Religion », dans *Historical Reflections/Reflexions Historiques*, 24, 2, 1998, p. 231-252 ; Alison Forrester, Eric Nelson (éd.), *Politics and religion in Early Bourbon France*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009 ; Christopher Bettinson, « The Politiques and the Politique Party : A Reappraisal », dans Keith Cameron (éd.), *From Valois to Bourbon : Dynasty, State and Society in Early Modern France*, Exeter, Exeter Studies in History Studies, 1989, p. 33-50.

INTRODUCTION

Henri IV bénéficie de la recharge sacrale de la fonction royale opérée sous les derniers Valois, et spécialement sous Henri III¹. Il est doublement auréolé d'une gloire militaire incontestable et de la paix des armes qu'il parvint à imposer à la France comme à l'Europe². Son administration, davantage technique et spécialisée, connaît une croissance de ses effectifs; la pensée politique et juridique qui préside aux reconfigurations sociopolitiques se construit sur l'axe d'un État de justice et de finances où les officiers du roi sont détenteurs d'une parcelle de la puissance publique³. Cet axe d'une puissance souveraine rehaussée et magnifiée en même temps que juridiquement déléguée à une frange plus importante de la société politique garantit pour un temps le nouvel équilibre sociopolitique au sortir des guerres de Religion du XVI^e siècle. Henri IV entreprend de préserver la paix arrachée après de longues années de guerres civiles muées en guerre européenne tout en étant vigilant à la poursuite de sa stratégie de puissance. Les grands princes territoriaux pâtissent pour une partie de cette réduction à l'obéissance et du démantèlement des conspirations nobiliaires au début de la décennie 1600. Ces troubles d'ampleur reprennent sous la conduite des princes à la mort d'Henri IV en 1610 et, jusqu'aux mariages espagnols de 1615, le royaume est en proie à d'importantes forces centrifuges⁴. Les factions nobiliaires usent du même répertoire d'actions, celui de la prise d'armes, que lors des précédents troubles de religion, cherchant à peser dans la politique de l'État royal lors de la minorité du roi Louis XIII et de la régence de sa mère, Marie de Médicis. La mise en circulation d'écrits polémiques s'intensifie. Le recours à l'écrit s'est transformé d'un cycle de guerre à l'autre, cycle d'une même guerre civile qui ne s'achève qu'en 1629 lors de la paix d'Alès. Ces troubles intérieurs se mêlent à des craintes d'ordre géopolitique, celles d'une reprise du cycle des guerres européennes⁵. L'écrit politique devient alors dans cette dernière séquence le principal levier pour conjurer les troubles – la mémoire longue de l'administration qui se sédimente dans les volumes de travail en atteste – et un enjeu de pouvoir, si bien que le prince de Condé obtient en 1615 de signer de sa main les actes du conseil des finances⁶. Le rôle des administrateurs de l'écrit, qui sont également de toutes les négociations de paix

1. Grégory Champeaud, « «Concilier tant d'esprits et de fantaisies diverses»: le laboratoire politique d'Henri de Navarre à Nérac (1577-1579) », dans *La Cour de Nérac au temps de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois, Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 24, 2012, p. 79-90.

2. Jean-François Labourdette, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal (éd.), *Le Traité de Vervins*, (Actes du colloque de Vervins, mai 1998) Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2001.

3. Fanny Cosandey, Robert Descimon, *L'Absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002.

4. Nicolas Le Roux, « Des bourgeois et des princes. Paris, 1614-1617 », *Dix-septième siècle*, 2017, 3, n° 276, p. 463-476.

5. Michel Cassan, *La Grande Peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

6. Jean-François Dubost, *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 499-501; Marie-Thérèse Jones Davies (dir.), *Mémoire et oubli au temps de la Renaissance*, (Actes du colloque de Paris 8-9 décembre 2000 et 9-10 mars 2001), Paris, Champion, 2002.

INTRODUCTION

avec les princes, montre combien leur surface politique s'est incontestablement élargie aux missions de conseils et d'aide à la décision souveraine dans et hors des frontières du royaume. Ce large dépôt de savoirs administratifs et politiques que sont devenus les bureaux du secrétariat lors de cette longue séquence de guerre civile et européenne constitue le vivier de recrutement de la nouvelle ère politique qui s'ouvre après 1617, sous l'influence des deux cardinaux-ministres, Richelieu et Mazarin, dans les décennies 1630-1660.

Les institutions de l'écrit recouvrent donc, dans le champ de notre étude, les bureaux des secrétaires d'État de la monarchie française et, dans un second temps, l'ensemble des opérateurs avec lesquels ces institutions principales sont en relation. Dans une première partie, nous dressons une typologie de ces acteurs afin de mesurer le degré d'incorporation des pratiques de l'écrit et d'en donner une première géographie au sein de l'ensemble composite et problématique que constitue l'agencement institutionnel de la première Modernité. Nous préférons le terme d'agencement institutionnel à celui de gouvernement monarchique, même si nous utilisons les deux, afin de rendre raison de la plasticité des bureaux, qui mobilisent et activent pour les nécessités du service du roi des professionnels de l'écrit hors des réseaux institutionnels au sein desquels ils s'inscrivent¹. La pratique qui fonde ces bureaux est double. Originellement, les quatre secrétaires d'État signent les expéditions au nom du roi et participent donc matériellement à la distribution de la faveur. À partir des années 1570, dans le désordre des guerres, ils instrumentent un volume de papiers d'État considérable. Les techniques de conservation, de tenue des registres, d'établissement de listes de relais et de route pour les courriers se déposent dans leurs instruments de travail. La place occupée par leur premier emploi de contre-signataire les inscrit au cœur du système de distribution de la faveur et des honneurs qui subit alors de profondes mutations. Ces agents techniques de l'écriture d'État de haut niveau sont institués au cœur de l'agencement gouvernemental et participent au conseil, ils y ont entrée et séance². Progressivement, ils sont détachés de la chancellerie, l'instance supérieure qui tient en main la justice du roi et les écritures royales. Le moment que nous étudions est celui d'un basculement des secrétaires d'État dans le giron royal, ce qui leur confère un surcroît de faveurs et d'honneurs alors même que le

1. Christopher Stocker, « Office as Maintenance in Renaissance France », *Canadian journal of history*, 6, 1971, p. 21-43 ; Barbara Diefendorf, *Beneath the Cross: Catholics and Huguenots in Sixteenth-Century*, Oxford, OUP, 1991 ; Antonio Manuel Hespanha, *La gracia del derecho. Economía de la cultura en la época moderna*, Madrid, Centro de Estudios Constitucionales, 1993 ; *Id.*, *As Vésperas do Leviatban. Instituições e poder político (Portugal, séc. XVIII)*, Coimbra, Almedina, 1994 ; *Id.*, « Pré-compréhension et savoir historique. La crise du modèle étatiste et les nouveaux contours de l'histoire du pouvoir », dans Claus Peterson (éd.), *Juristische Theoriebildung und Rechtliche Einheit, Rattshistoriska Studier*, série II, Lund, Bloms Boktryckeri, 1993, p. 49-67 ; Penny Roberts, *Peace and Authority during the French Religious Wars, c. 1560-1600*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2013.

2. Noël Valois, *Le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, nouvelles recherches, suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil*, Paris, Picard, 1888 ; Roland Mousnier, *Le Conseil du Roi de Louis XII à la Révolution*, Paris, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris-Sorbonne, 1970.

INTRODUCTION

souverain entreprend de les régler et de les discipliner dans leurs pratiques quotidiennes et leur champ d'intervention¹. Progressivement, ces agents techniques de haut niveau vont muer, par leur accès permanent au roi et au conseil comme par leurs rôles de récepteurs et d'émetteurs de l'information diplomatique et militaire, en conseillers politiques de premier ordre, jusqu'à concurrencer d'autres instances de conseil et de gouvernement. La fortune de leur charge repose sur l'accroissement et l'extension de la sphère d'intervention souveraine en raison des guerres civiles, de la permanence des postes des agents départis dans les capitales européennes et de l'inflation du recours à l'écrit, discursif, polémique et réglementaire.

ÉTAT DE CRISE POLITIQUE ET RECOURS À L'ÉCRIT

La question principale que pose notre étude est la suivante : comment le recours à l'écrit et aux instances qui le préparent, le manient, le projettent et le reçoivent a-t-il changé en profondeur la gouvernementalité de la première Modernité² ? Partant, ces institutions furent-elles l'aiguillon, puis le socle, de la monarchie administrative de la séquence politique suivante ? Si l'institution des secrétaires au cœur de l'État répondait à une nécessité technique et opérationnelle, nous souhaitons montrer qu'elle fut également la matérialisation concrète d'une culture politique spécifique, centrée sur le souverain au sommet de l'architecture institutionnelle. Cette centralité monarchique du premier absolutisme conduisit Henri III à la ruine et à la mort par régicide en 1589³. Elle fut pourtant consacrée par Henri IV au début du XVII^e siècle, qui l'amende de notables innovations politiques et juridiques pour garantir l'exercice d'un pouvoir souverain stable et puissant, rehaussé par la gloire des armes, protégé et financé par l'État des officiers, dépositaires et garants d'une parcelle de la puissance publique. Au début de la minorité de Louis XIII, les institutions de l'écrit politique conservent une mémoire documentée des troubles, des moyens de ramener les princes à l'obéissance et de travailler sans relâche à l'établissement de liens cérémoniels et matrimoniaux avec les puissances naguère adverses. Cette mémoire experte de la conduite de l'État s'est sédimentée dans l'écrit politique et les épais volumes que les secrétaires d'État maniaient et composaient dans leur bureau. Tous avaient été formés dans le creuset des guerres, et quittaient la préséance à Villeroy dont ils étaient parents et dont ils furent commis pour certains d'entre eux. L'incorporation professionnelle

1. Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie et les Écritures royales au XVI^e siècle*, Paris, PUF, 1967.

2. Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

3. Nicolas Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III*, Paris, Gallimard, 2006.

INTRODUCTION

du serviteur de l'État dans l'écrit, célébré dans la mémoire longue de la carrière de Villeroy, comme les réflexes et les pratiques au sein des institutions de l'écrit furent décisifs dans la résolution des premiers troubles de la décennie 1610. C'est sur ce dépôt, où, entre novembre 1616 et avril 1617, le futur cardinal de Richelieu fit comme co-secrétaire d'État des Affaires étrangères ses premières armes bureaucratiques, que se construisirent les grands départements ministériels de Louis XIV¹.

La question du recours à l'écrit en période de crise politique nous semble ainsi le point d'observation privilégié pour scruter les reconfigurations du mode de gouvernement du royaume et des relations que les derniers Valois et le premier Bourbon établissent avec leurs ennemis et leurs alliés en Espagne comme en Angleterre. C'est sur cette question du recours à l'écrit et de la mise en circulation des papiers d'État que nous souhaitons établir nos principales démonstrations de la mise en place d'une structure pré-bureaucratique au sein de l'agencement institutionnel plus large de l'État monarchique. Cette évolution rencontre des résistances fortes, de la part d'autres institutions comme de la société politique. Ce sont ces moments de tensions, de basculement d'un règne à l'autre ou d'une dynastie à l'autre que nous avons prioritairement étudiés pour déterminer si, d'une configuration des pouvoirs à une autre, les institutions de l'écrit étaient le dépôt stable d'une mémoire administrative de l'État ou si le personnel des bureaux était régulièrement emporté par les renouvellements d'alliance. Nous avons choisi également d'observer la mise en ordre réglementaire exercée sur ces institutions spécifiques pour comprendre quelle culture politique spécifique était ainsi incorporée et manifestée par les souverains. C'est enfin à une exploration des liens des professionnels de l'écrit au sein d'une république européenne des bureaux que nous nous sommes livré. Cette république européenne des bureaux est structurée par les points de redistribution de l'information politique et diplomatique et travaillée par les intenses transferts de savoirs d'une autorité publique à une autre, transferts qui s'opèrent à la faveur des contacts cérémoniels, diplomatiques comme des trahisons, des transfuges et des fuites matérielles des papiers d'État.

1. Thierry Sarmant, Mathieu Stoll, *Régner et gouverner : Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010.